

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 novembre 2007

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 116 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Michel ACREMENT - René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Gabrielle ANTONI - Robert ASSANTE - Jean AYL - Mireille BENEDETTI - Salomon BENICHOU - Jean-Marc BENZI - Roger BERANGER - Marc BERNARD - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Jean-Louis BONAN - Philippe BONIFAY - Jean-Jacques BONToux - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Eugène BOUJOT - Valérie BOYER - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Pierre DEFENDINI - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Janine ECOCHARD - Michelle EMERY - Monique ENGELHARD - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Marie-Thérèse FOURNIER - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Françoise GAYDA - Samia GHALI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Jean-Claude GUERAUD - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Bernard JACQUIER - Mourad KAHOU - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Marie-Yves LE DRET - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - André MALRAIT - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Maryse MONOD - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - René OLMETA - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Maurice PETIT - Christian RAYNAUD - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Henri RUGGERI - Roger RUZE - Catherine SANTINI - Danielle SERVANT - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Lucien WEYGAND.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pauline BANZO représentée par François-Noël BERNARDI - Geneviève BOBBIA-TOSI représentée par Marie-Françoise PALLOIX - Annick BOET représentée par Frédéric DUTOIT - Vincent BURRONI représenté par Marc BERNARD - Benjamin CHAPPE représenté par Antoine LORENZI - Eric DIARD représenté par Pierre PENE - Jean DUFOUR représenté par Marie-Yves LE DRET - Bernard LIEBGOTT représenté par Gabrielle ANTONI - Patrick MAGRO représenté par Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Jean-François MATTEI représenté par Robert ASSANTE - Jean MONTAGNAC représenté par René TAVERA - Nabil M'RAD représenté par Christian RAYNAUD - Christine ORTIZ représentée par Robert BRET - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Claude PICCIRILLO représenté par Eric LEOTARD - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - André SABDES représenté par Ange LETTIERI - Claudine SOLERIEU représentée par Francis ALLOUCH - Guy TEISSIER représenté par Didier GARNIER - Jean-Louis TIXIER représenté par Jean-Claude GUERAUD - Claude VILLANI-LEONI représenté par Christian MAYADOUX - Sérena ZOUAGHI représentée par Claude DAUMERGUE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Marcel BENASSI - Olivier BLANC - Jean BONAT - Philippe CAMILLIERI - Alain DE GANTES - Claude FRIGANT - Claude GALLIZIA - Roland GIBERTI - Bernard GUARINO - Jean-Claude IMBERT - Michèle LARIVIERE - Eric LE DISSÉS - Roger MERONI - Pierre-Francis PAOLACCI - Philippe SANMARCO - Jean-Paul ULIVIERI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FAG 001-1001/07/CC

■ Assurances - indemnisation de sinistres en responsabilité civile

DPLAG 07/457/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Affaire Nathalie SOLINAS (Réf : Sinistre du 26 octobre 2006)

Le véhicule de Madame Nathalie SOLINAS a été endommagé par un conteneur de déchets ménagers.

Un rapport de la Direction de la Propreté Urbaine et un rapport d'expertise ont permis d'établir la matérialité des faits.

Les conséquences financières des dommages subis par Madame Nathalie SOLINAS s'élèvent à **431,31 Euros**.

La compagnie Assurances du Crédit Mutuel, subrogée dans les droits de son assurée, Madame Nathalie SOLINAS, en réclame le remboursement par la Communauté Urbaine.

Il convient donc de lui verser la somme précitée.

Affaire Ghislaine ZOUAGHI (Réf : Sinistre du 24 novembre 2005)

Le véhicule de Madame Ghislaine ZOUAGHI a été endommagé lors de la manipulation d'un conteneur d'ordures ménagères.

Un rapport de la Direction de la Propreté Urbaine et un rapport d'expertise ont permis d'établir la matérialité des faits.

Les conséquences financières des dommages subis par Ghislaine ZOUAGHI s'élèvent à **394,24 Euros**.

La MATMUT, subrogée dans les droits de son assurée, Mme Ghislaine ZOUAGHI, en réclame le remboursement par la Communauté Urbaine.

Il convient donc de lui verser la somme précitée.

Affaire Pierre MOSSO (Réf : Sinistre du 15 janvier 2007)

Le pneu du véhicule de Monsieur Pierre MOSSO a été endommagé par un profilé de signalisation.

Un rapport de l'antenne de Plan de Cuques a permis d'établir la matérialité des faits.

Les conséquences financières des dommages subis par Monsieur Pierre MOSSO s'élèvent **137,31 Euros**.

M. Pierre MOSSO en réclame le remboursement par la Communauté Urbaine.

Il convient donc de lui verser la somme précitée.

Affaire Colette DENIS LIEGE (Réf : Sinistre du 16 mars 2001)

Le 16 mars 2001, Madame Colette DENIS LIEGE a été blessée lors de sa chute dans un trou de la chaussée situé sur le cheminement des piétons Avenue Jean Mermoz/Rodocanacchi dans le 8^{ème} arrondissement de MARSEILLE.

Des témoignages et un rapport de la Direction de la Voirie ont permis d'établir la matérialité des faits.

Les conséquences financières des dommages subis par Madame Colette DENIS LIEGE s'élèvent à **5840 Euros**.

Madame Colette DENIS LIEGE en réclame le remboursement par la Communauté Urbaine.

Il convient de lui verser la somme précitée.

Affaire Ammar FERCHICHI (Réf : Sinistre du 12 septembre 2004)

Le garage de Monsieur FERCHICHI a été endommagé suite à la pénétration d'eaux de ruissellement provenant de la voie publique et causée par l'insuffisance de hauteur de la bordure de trottoir.

Un rapport de la Direction de la Propreté Urbaine et un rapport d'expertise ont permis d'établir la matérialité des faits.

Les conséquences financières des dommages subis par Monsieur FERCHICHI s'élèvent à **1 481,73 Euros**.

La MATMUT, subrogée dans les droits de son assuré, Monsieur FERCHICHI, en réclame le remboursement par la Communauté Urbaine.

Il convient donc de lui verser la somme précitée.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la responsabilité de la Communauté Urbaine ne peut être écartée et qu'il convient de donner suite à ces affaires.
- Que les montants des indemnités dues au titre des sinistres présentés ci-dessus ne sont pas couvertes par le contrat de responsabilité civile souscrit par la Communauté Urbaine compte tenu du montant de la franchise (15 000€).

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 : Affaire Nathalie SOLINAS (Réf : Sinistre du 26 octobre 2006)

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est habilité à régler la somme de quatre cent trente et un euros et trente et un centimes (431,31 €) aux Assurances du Crédit Mutuel.

Le règlement de cette indemnité sera imputé sur le budget principal.

Article 2 : Affaire Ghislaine ZOUAGHI (Réf : Sinistre du 24 novembre 2005)

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est habilité à régler la somme de trois cent quatre vingt quatorze euros et vingt quatre centimes (394,24 €) à la MATMUT 66 Rue de Sotteville 76100 ROUEN.

Le règlement de cette indemnité sera imputé sur le budget principal.

Article 3 : Affaire Pierre MOSSO (Réf : Sinistre du 15 janvier 2007)

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est habilité à régler la somme de Cent trente sept euros et trente et un centimes (137,31 €) à Monsieur Pierre MOSSO 19, travers de la Trévaresse, Cité la Blancarde Bât B2 Logt 66 13012 MARSEILLE.

Le règlement de cette indemnité sera imputé sur le budget principal.

Article 4 : Affaire Colette DENIS LIEGE (Réf : Sinistre du 16 mars 2001)

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est habilité à régler la somme de Cinq mille huit cent quarante euros (5 840 €) à Madame Colette DENIS LIEGE 88 rue Jean Mermoz 13008 MARSEILLE.

Le règlement de cette indemnité sera imputé sur le budget principal.

Article 5 : Affaire Ammar FERCHICHI (Réf : Sinistre du 12 septembre 2004)

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à régler la somme de mille quatre cent quatre vingt et un euros et soixante treize centimes (1 481,73 €) à la MATMUT 66 Rue de Sotteville 76100 ROUEN.

Le règlement de cette indemnité sera imputé sur le budget principal.

Article 6:

Les crédits nécessaires aux règlements de ces indemnités sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine - Sous politique A 160 - Fonction 020 - Nature 6718.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Finances - Administration Générale

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Pierre PENE

Jean-Claude GAUDIN